

# **TYLS | CONSEIL**

## **MANDAT DE DÉLÉGATION D'UNE PLATEFORME AGRÉÉE (PA)**

---

Dans le cadre de la réforme de la facturation électronique introduite par la loi n°2022-1157 de finances rectificative pour 2022, instaurant l'obligation de facturation électronique, le présent mandat (ci-après le « Mandat ») est établi comme suit :

### **ENTRE :**

- Raison sociale : Réseau TYLS
- Numéro SIREN : 52023985600021
- Siège social : 247 avenue des Français Libres, 53000

LAVAL (ci-après désigné le « Mandataire »)

### **ET**

- Nom et prénom :

Agissant en qualité de représentant légal de la société :

- Raison sociale :
- Numéro SIREN :
- Siège social :

(ci-après désigné le « Mandant »)

Individuellement désignée une « Partie » et collectivement désignées les « Parties » ;

### **OBJET DU MANDAT**

Dans le cadre du présent Mandat, le Mandant donne expressément mandat au Mandataire pour la réalisation de la mission suivante (ci-après la "Mission") :

Procéder, en mon nom et pour mon compte, à la sélection et à la désignation d'une Plateforme Agréée (PA) au sens de l'Article 289 bis du CGI, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire partenaire.

Cette PA aura pour rôle :

- l'émission, la transmission et la réception de factures électroniques et la transmission des données de facturation à l'administration fiscale (e-invoicing),
- la transmission de données de transaction et de paiement à l'administration fiscale (e-reporting).

# TYLS | CONSEIL

## MANDAT DE DÉLÉGATION D'UNE PLATEFORME AGRÉÉE (PA)

### ÉTENDUE DU MANDAT

Le présent Mandat couvre l'ensemble des démarches administratives nécessaires à la réalisation de la Mission, notamment :

la communication avec les autorités compétentes et les prestataires concernés,

- la signature de tout formulaire nécessaire pour formaliser l'accord du Mandant,
- la transmission de ces documents aux administrations ou autorités compétentes,
- et l'actualisation, par la PA désignée, de la ligne d'annuaire correspondant au SIREN du Mandant.
- 

Le Mandataire s'engage à tenir informé le Mandant de l'avancement des démarches entreprises dans le cadre du présent mandat.

Le Mandant s'engage à fournir au Mandataire toutes les informations utiles et nécessaires à l'exécution de la Mission.

### CONDITIONS GENERALES

Le présent Mandat est établi dans le cadre de la lettre de mission signée entre les (ci-après la « Lettre de mission »). Le Mandat est conclu pour une durée équivalente à celle de la Lettre de Mission et pour la durée de la lettre de mission signée entre les Parties. Le présent Mandat prend effet à compter de sa signature par les Parties.

Le Mandat pourra être révoqué à tout moment par l'une ou l'autre des Parties, par courrier recommandé avec accusé de réception. La révocation prendra effet à compter de sa réception.

Les représentants des deux Parties déclarent être légalement habilités et/ou disposer des pouvoirs nécessaires pour signer le présent Mandat, et affirment donner leur consentement de manière libre et éclairée.

Signature du représentant du Mandant :

Signé par

le / /

Signature du représentant du Mandataire (TYLS) :

Signé par

le / /